



Doc. 13150
21 mars 2013

Pour une lutte efficace contre les dégâts de l'argent sale

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La création et la circulation d'argent sale gangrèment l'économie réelle européenne, provoquent de graves drames humains, menacent la sécurité dans nos sociétés et favorisent la constitution de pouvoirs économiques mafieux qui sapent la démocratie.

Les sources et l'emploi de l'argent sale sont très divers: produit de nombreux trafics (d'êtres humains, d'organes, de drogue, de paris truqués, d'influence et autres cas de corruption) et d'incessantes atteintes au patrimoine et à l'Etat de droit (vol, brigandage, escroquerie, fraude, abus de confiance, gestion déloyale, chantage, infractions fiscales), l'argent sale s'insère dans les circuits économiques ordinaires par le recel et le blanchiment, ainsi qu'une panoplie de méthodes en elles-mêmes légales mais non éthiques (sociétés écran et figures juridiques analogues, transactions mobilières et immobilières surpayées, mécanismes de compensation, etc.).

La détection de l'argent sale nécessite une connaissance raffinée des outils financiers et un flair professionnel, qui doivent être développés auprès des acteurs économiques, des polices et des autorités judiciaires. Centrée initialement sur l'origine douteuse des fonds, cette détection nécessite une attention accrue à la destination des fonds et aux outils permettant l'utilisation de ces fonds.

Les organisations internationales, comme les Nations-Unies, la Banque Mondiale et le GAFI (Groupe d'Action Financière), ainsi que le comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe, mènent une action pour une meilleure efficacité de la lutte contre l'argent sale, qui appelle une collaboration très forte sur le plan international. Suite à sa Résolution 1847 (2011) sur l'économie souterraine : une menace pour la démocratie, le développement et l'Etat de droit et sa Résolution 1881 (2012) sur la promotion d'une politique appropriée en matière de paradis fiscaux, l'Assemblée parlementaire, en tant qu'acteur européen de premier plan, doit examiner le progrès de la lutte contre l'argent sale et adresser des recommandations aux Etats membres les invitant à renforcer leur législation, leurs moyens et leur coopération en la matière.

